

# Avenant 7 : une confusion et des contraintes énormes entraînant une non signature du SNMKR

Ce jeudi 13 juillet, le président du SNMKR, Guillaume RALL et sa vice-présidente, Cécile AUBRY, se sont rendus à l'Assurance Maladie pour présenter les résultats du vote réalisé auprès des adhérents du SNMKR. **Cette consultation, réalisée du 8 au 12 juillet, a choisi à 53% la revalorisation de notre lettre clef sans contrainte.** Cette proposition ayant été supprimée par la CNAM après le lancement de notre sondage, les administrateurs nationaux ont décidé de ne pas signer l'avenant 7. **Après 18 mois de négociations, la signature de la FFMKR et du syndicat Alizé entérine l'application de l'avenant 7 à la convention nationale des masseurs kinésithérapeutes.**

L'analyse des résultats de notre vote met en évidence **une inquiétude profonde sur la mesure concernant l'installation des jeunes diplômés**, qui vient créer la confusion entre le nécessaire financement des études de kinésithérapie par les pouvoirs publics et le besoin d'améliorer l'attractivité du métier dans les établissements et les zones sous denses. **La réforme de la nomenclature qui vient doubler le nombre d'actes** fait également partie des éléments qui ont orienté le vote des adhérents. Enfin, **le passage des zones sur dotées de 12,5 à 30 % de la population va considérablement compliquer les projets d'installation** sur une grande partie du territoire et nous inquiète quant à sa gestion dans les CPD.

Au-delà du contenu du texte, **le SNMKR regrette profondément l'existence de discours contradictoires de la part de l'Assurance Maladie, alors même que la consultation de nos adhérents avait débuté.** La proposition d'augmentation de la lettre clé sans contrepartie a été présentée comme l'une des alternatives possibles, confirmée par plusieurs représentants de la CNAM suite à nos demandes de précision, puis retirée 2 jours après le début de la consultation. Cette situation semble avoir joué un rôle majeur dans le choix de nos adhérents et n'a pas été de nature à diminuer la colère légitime des professionnels.

**Fidèle à notre principe fondateur "1 adhérent = 1 voix"** durant toute la négociation, le SNMKR a porté un projet conventionnel ambitieux, sincère, progressiste pour améliorer le quotidien des kinésithérapeutes. Nous poursuivrons quotidiennement nos travaux pour **promouvoir une kinésithérapie de qualité, accessible à tous, favorisant l'autonomisation des patients et engagée sur les enjeux majeurs de santé publique.**

✉ **Contact presse**

Cécile AUBRY - Vice présidente  
communication du SNMKR

cecile.aubry@snmkr.fr

Guillaume RALL - président du SNMKR  
president@snmkr.fr